



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bovins

Question écrite n° 67951

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les risques liés à l'utilisation de matériaux à risque chez le mouton. Suite au risque de contamination des moutons par l'agent de la vache folle, une partie des abats potentiellement à risque a été retirée. Toutefois, le sort des intestins reste en suspens. Or les boyaux de moutons enveloppent 90 % des chipolatas et des merguez et un quart des saucisses cuites type Francfort. Il souhaite savoir si, compte tenu des risques de contamination, il envisage d'appliquer le principe de précaution afin de garantir aux consommateurs la sécurité alimentaire.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67951

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 octobre 2001, page 6003